

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 9 juin 2023, au lieu habituel, à 18h00**
Date de la convocation : 23 Mai 2023
Président de séance : M. André BRIVADIS
Maire,**Nombre de conseillers**

- en exercice :	13
- présents :	9
- votants :	13
- absents :	0

Liste des membres : M. BRIVADIS André, Maire, M. LAVERROUX Yannick, M BLANCHEFORT Fabien, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. PHILBEE Paul, M. VIALANEIX Bernard, M. PHILIPON Pierre, M. SPECCEL Gérard, M. WENGER Stéphane.**Procuration :**Mr GIBERT Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André
M. MARION Olivier a donné procuration à M. VIALANEIX Bernard
M. FAIVRE Thierry a donné procuration à M. PHILIPON Pierre
Mme SCIORTINO Pascale a donné procuration M. SPECCEL Gérard**Secrétaire de séance :** M. SPECCEL Gérard,**2023 – 40 Elections des délégués et des suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-33 du 4 mai 2023 fixant les modes de scrutin applicables à la désignation le 9 juin 2023 des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que leur nombre en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

Mme le Maire ou M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.

I) Vérification du quorum

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

- Nombre conseillers présents à l'ouverture du scrutin :9

- Majorité des membres en exercice : 7

Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

II) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MME SAVINEL Armelle, M. VIALANEIX Bernard, M. WENGER Stéphane, M. LAVERROUX Yannick La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Secrétaire de séance : Mr Gérard SPECEL.

III) Election du délégué (ou des délégués)

Mme la présidente ou M. le président présente les candidatures qui ont été portées à sa connaissance :

Candidatures pour l'élection du ou des délégués

- Armelle SAVINEL
- Gérard SPECEL
- Pierre PHILIPON
- Marion OLIVIER

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 13
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu (par ordre décroissant) :

- Mme Armelle SAVINEL 12 voix
- Mr Gérard SPECEL 9 voix
- Mr Pierre PHILIPON 9 voix
- Mr Marion OLIVIER 7 voix

Mme Armelle SAVINEL, Mr Gérard SPECEL, Mr Pierre PHILIPON ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

IV) Election des suppléants

M. le président présente les candidatures qui ont été portées à sa connaissance :

Candidatures pour l'élection des suppléants

2023 – 40

- Marion OLIVIER
- Pascale SCIORTINO
- Paul PHILBEE
- Yannick LAVERROUX
- Bernard VIALANEIX
- Fabien BLANCHEFORT

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 13
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu (par ordre décroissant) :

- M. Marion OLIVIER 13 voix
- Mme Pascale SCIORTINO 11 voix
- M Paul PHILBEE 9 voix
- M Yannick LAVERROUX 2 voix
- M Bernard VIALANEIX 1 voix
- M Fabien BLANCHEFORT 1 voix

M. Marion OLIVIER, Mme Pascale SCIORTINO, M Paul PHILBEE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Le Maire
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance